



LACROIX SA
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 25 000 000 euros
Siège Social : 8 impasse du Bourrelier - 44800 Saint Herblain
855 802 815 RCS Nantes
ISIN 0000066607

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE EXERCICE 2010 - 2011

1 - Groupe LACROIX

Résultats consolidés

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 septembre 2011 s'est élevé à 303,5 M€, en progression de 15 % par rapport à l'exercice précédent. Une nouvelle fois ce sont les divisions de Télégestion (+14%) et Electronique (+27%) qui ont tiré cette croissance, la Signalisation se limitant à une croissance d'à peine 1%.

De même au niveau du résultat opérationnel courant d'un montant de 12 M€, ce sont les divisions Electronique et Télégestion qui contribuent d'une manière prépondérante à ce résultat. Il est à noter que ce résultat prend en compte le déficit généré par la reprise en juin de l'activité du Bureau d'Etudes de T.E.S, Société en règlement judiciaire pour un montant de 1,6 M€. Aussi à périmètre constant, le résultat s'afficherait à 13,6 M€ à comparer au 13,2 M€ atteint l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel est en forte hausse. En 2010, il prenait en compte une provision de 7,72 M€ relative à l'amende décidée par la DGCCRF.

Le résultat financier, négatif de 1,6 M€ est à comparer au 1,5 M€ affichés au 30 septembre 2010. Il résulte principalement de l'évolution de notre endettement net.

Après prise en compte d'une charge d'impôt de 1,8 M€ et d'intérêts minoritaires pour 137 K€, le résultat net s'établit à 8,4 M€, non comparable à celui de l'exercice précédent pour les raisons évoquées plus haut.

Activité par branche

Les trois branches du Groupe (Signalisation, Télégestion, Electronique) ont évolué de la manière suivante :

Branche Signalisation

Activité historique du Groupe, elle a représenté en 2011, 36 % du chiffre d'affaires consolidé.

Son métier est de concevoir, fabriquer, commercialiser, installer et maintenir des équipements de signalisation routière et urbaine statique (panneaux de police, directionnelle, temporaire) ou dynamique (panneaux à messages variables, feux de carrefour). Elle conçoit et fabrique aussi des systèmes de gestion de trafic, notamment urbains.

Outre ces systèmes qui visent le marché des ITS (Intelligence Traffic Systems), la branche Signalisation étend son offre à des secteurs tels que la signalisation touristique, les bornes d'informations et certains mobiliers urbains (bancs, abribus, abri vélos...).

Pour cela, elle dispose de compétences, d'outils industriels et logistiques bien adaptés pour répondre aux exigences de sa clientèle tant en terme d'innovation, de productivité, réactivité, qualité avec respect des normes environnementales et services.

Dans un contexte économique très difficile, les faits majeurs de l'exercice ont été les suivants :

- Une progression limitée du chiffre d'affaires, bridée par une forte baisse en Espagne (-28%) consécutive à une chute des investissements, liée à la situation des finances publiques espagnoles. Cette baisse a été compensée par une progression significative de l'activité signalisation dynamique, favorisée par la réalisation de marchés importants, tant en France qu'à l'Export.

- Une pression encore accentuée sur les prix, notamment en signalisation statique, les principaux acteurs de la profession ayant été confrontés à une surcapacité de production. Cette situation a généré mécaniquement des résultats en baisse par rapport à l'année précédente.

Il en résulte un ROC s'affichant à 1,1 M€ en repli de 4,1 M€.

Dans un marché restant difficile où on assiste à un regroupement des acteurs et à un redimensionnement des capacités industrielles, les perspectives d'activité sont mieux orientées. Elles sont confortées par un surplus d'activité généré par d'importants marchés obtenus en 2011 (Ecotaxes Poids Lourds, radars pédagogiques).

Aussi, conjugués avec les retombées des investissements industriels et commerciaux et une amélioration de l'activité Services, nous pouvons anticiper une nette amélioration du chiffre d'affaires et du résultat pour l'exercice en cours.

Les chiffres caractéristiques de la branche sont les suivants (en contributif) :

En K€	N	N-1
Chiffre d'affaires	110 892	109 856
Résultat opérationnel courant	1 113	5 171
Résultat net	(112)	(5 144)
Capacité d'autofinancement	2 408	5 241
Investissements nets	1 704	3 049

Branche Télégestion

Le métier de cette branche d'activité est de concevoir et commercialiser des systèmes permettant de surveiller, commander et gérer à distance des installations techniques réparties ou isolées de réseaux d'eau.

Elle réalise près de 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (29 M€ en 2011) et reste significativement contributrice aux résultats du Groupe.

Un Bureau d'Etudes de 40 personnes (dont 15 externalisées) aux compétences pointues, notamment en Télécom, ainsi qu'une forte proximité avec ses clients, sont les atouts majeurs de cette branche.

Détenant plus de 80% de parts de marché en France, elle entend compléter son offre domestique dans le génie climatique et poursuivre une démarche offensive à l'export. Ceci passera par le renforcement de ses équipes et une adaptation de ses produits aux spécificités de ces marchés.

Dans ce contexte, les faits majeurs de l'exercice ont été les suivants :

- Une croissance en France de 7% à nouveau supérieure au marché, le chiffre d'affaires atteignant 22,2 M€.

- Une très forte progression du chiffre d'affaires à l'Export qui a atteint 6,8 M€.

Cette évolution a été favorisée par la réalisation d'un marché exceptionnel de 1,2 M€ pour la ville de Ryad, ainsi que par les bonnes performances de nos filiales espagnoles et italiennes désormais bénéficiaires.

Si on élimine le marché exceptionnel de Ryad, la progression a atteint 19%.

Ces tendances devraient se confirmer au cours de cet exercice, tant en France grâce notamment à la percée du génie climatique, qu'à l'export où l'apport en 2011 d'une nouvelle gamme mieux adaptée à ce marché devrait produire ses premiers effets.

Les chiffres caractéristiques de la branche sont les suivants (en contributif) :

En K€	N	N-1
Chiffre d'affaires	28 972	25 442
Résultat opérationnel courant	7 925	6 031
Résultat net	5 136	3 840
Capacité d'autofinancement	5 413	4 168
Investissements nets	169	110

Branche Electronique

Désormais activité prépondérante du Groupe puisqu'en représentant près de 54% du chiffre d'affaires, avec un effectif de 1 695 personnes sur un total de 2 580, cette activité connaît une croissance rapide sur un marché porteur.

Son métier est de concevoir et fabriquer des ensembles électroniques en petites et moyennes séries majoritairement pour des industriels non électroniciens.

Face à leurs exigences, ce métier requiert des expertises pointues en Bureau d'Etudes, achats, logistique, process et qualité.

Dans un contexte de reprise du marché, les faits majeurs de l'exercice ont été les suivants :

- Une poursuite, comme prévu d'une croissance soutenue avec un chiffre d'affaires en hausse de plus de 27%. Cette croissance a concerné l'ensemble des sites de production (France, Allemagne, Pologne et Tunisie) et s'est élargie à un portefeuille de clientèle de plus en plus diversifié, tous secteurs confondus (aéronautique, domotique, recherche pétrolière, automobile...). Ainsi les dix premiers clients représentent désormais moins de la moitié du chiffre d'affaires, contre 72% deux ans plus tôt. Il est à noter que les événements survenus au cours de l'exercice au Japon et en Tunisie, ont eu un impact limité sur l'exploitation.

- La reprise partielle auprès du Tribunal de Commerce de Rennes de l'activité études de T.E.S, venant harmonieusement compléter nos domaines de compétences préexistantes.

Ainsi cette branche d'activité dispose désormais d'une centaine d'ingénieurs bien répartis sur cinq sites, lui permettant de se positionner sur de nouveaux secteurs. Cet investissement se traduira par une perte d'exploitation étalée sur deux exercices dont 1,6 M€ au titre de 2011.

Malgré cela, cette branche améliore significativement son résultat opérationnel courant, puisqu'il s'élève à 3,4 M€ à comparer au 2,3 M€ affichés l'exercice précédent.

Dans un environnement très incertain, l'exercice reste pour le moment bien orienté, la diversité de la clientèle et de secteurs d'activité, atténuant l'impact d'une éventuelle récession.

Aussi, à contexte comparable et malgré l'effet de la reprise de T.E.S, la branche devrait une nouvelle fois progresser en chiffre d'affaires et en résultat.

Les chiffres caractéristiques de la branche sont les suivants (en contributif) :

En K€	N	N-1
Chiffre d'affaires	163 594	128 634
Résultat opérationnel courant	3 405	2 251
Résultat net	1 948	407
Capacité d'autofinancement	5 486	3 830
Investissements nets	4 050	1 697

Activité Recherche & Développement

Les branches Signalisation et Télégestion sont les plus concernées par les activités Recherche & Développement dont le coût annuel comptabilisé en charge d'exploitation s'est élevé au cours de l'exercice à 3,5 M€ environ.

Situation Financière

La CAF générée par l'exploitation s'élève à 11,4 M€ et est à mettre en regard d'une augmentation de 12,8 M€ du Besoin en Fonds de Roulement.

Cette évolution est principalement due à :

- une augmentation des stocks de matières premières liée à l'augmentation du volume de l'Electronique.
- une augmentation ponctuelle des créances clients en Signalisation.
- une diminution des dettes fournisseurs liée notamment à l'augmentation de la part des achats composants payés à 30 jours.

Dans le même temps, les investissements nets de l'exercice se sont élevés à 5,4 M€ et 2 M€ de dividendes ont été versés.

En prenant en compte tout ce qui précède, le Gearing reste limité à 0,36 ce qui laisse les moyens au Groupe de poursuivre son développement et d'envisager des croissances externes sur des bases financières solides.

De plus au 30 septembre 2011, le Groupe disposait encore de près de 12 M€ de crédits confirmés de 5 à 7 ans non utilisés, n'ayant fait l'objet d'aucune garantie ni covenant.

Compte tenu de ces perspectives et du réel potentiel de réduction de son BFR, le Groupe anticipe, à périmètre comparable, une amélioration sensible de son ratio d'endettement au cours de l'exercice.

Perspectives

Compte tenu de son positionnement et des moyens déployés dans chacune de ses branches, des contrats importants à réaliser, notamment en Signalisation, le Groupe peut raisonnablement prévoir une nouvelle hausse de son chiffre d'affaires et de résultat, dans un environnement demeurant difficile et incertain.

Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

Conformément aux dispositions de l'article L. 464-2, alinéa 5 du Code de commerce, nous vous rappelons la décision de l'Autorité de la Concurrence en date du 22 décembre 2010 condamnant la Société LACROIX SIGNALISATION à une amende d'un montant de 7.7 millions d'euros pour des pratiques anticoncurrentielles antérieures à 2006 dans la Signalisation.

2 – LACROIX SA

Activité de la Société

Société mère du Groupe, elle assure dans le cadre de la gestion de ses actifs, les fonctions de contrôle et de coordination de chacune des trois branches : Direction générale, finances, développement, consolidation et communication.

Les recettes, hors dividendes, sont générées par des redevances perçues de ses filiales en contre partie des services décrits ci-dessus.

Son chiffre d'affaires au 30 septembre 2011 s'est élevé à 1 116 K€, montant équivalent à celui de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation, négatif de 392 K€ est très largement compensé par le résultat financier positif de 3 868 K€, issus principalement de la perception de 3 738 K€ de dividendes en provenance des filiales.

Aussi, le résultat courant avant impôt d'un montant de 3 476 K€ est comparable à celui obtenu l'exercice précédent qui s'élevait à 2 474 K€.

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 2 449 K€ lié à la position de tête de Groupe intégrée fiscalement, le résultat net affiche un bénéfice de 5 969 K€, lui aussi comparable à celui affiché l'exercice précédent de 5 041 K€.

Charges non déductibles fiscalement

Les dépenses et charges non déductibles fiscalement s'élèvent, à la clôture de l'exercice, à un montant global de 2 609 euros.

Ce montant correspond à la part non déductible des loyers sur les véhicules de tourisme utilisés par la Société, qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, a réduit le déficit reportable à due concurrence.

Information sur les délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Échéances	Soldes des dettes fournisseurs	
	2010	2011
Moins de 30 jours	151 593	86 717
Entre 30 et 60 jours	39 233	0
Plus de 60 jours	0	0
Total	190 826	86 717

3 –Éléments susceptibles d’avoir une influence en cas d’OPA

Selon les dispositions des articles L 233-13 et L 225-100-3 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Structure du capital de la Société

Au 30 septembre 2011, le capital de la Société s’établit à 25 000 000 euros réparti en 3 766 560 titres.

La structure du capital social est la suivante :

	% du capital	% des droits de vote*
Famille BEDOUIN	69.01%	80.04%
Autodétention (**)	5.27%	
Public	25.72%	19.96%

(*) droits de vote exerçables

(**) dont actions détenues au titre du contrat de liquidité

Franchissement de seuils

Conformément à l’article 8 des statuts, tout actionnaire venant à posséder au moins 2% du capital est tenu d’en informer la Société sous 15 jours par lettre recommandée avec AR, cette obligation de déclaration concerne chaque fraction de 2% de détention du capital.

Participations nominatives significatives

La Société SALVEPAR détient 5.02% du capital représentant 6.21% des droits de vote.

Droits de vote double

L’article 10 des statuts attribue un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées justifiant d’une inscription nominative depuis trois ans au moins.

Mécanisme de contrôle

A l’exception du droit de vote double attribué, il n’existe pas de titres comportant de prérogatives particulières.

Il n’existe pas non plus de mécanismes de contrôle prévus dans un système d’actionariat du personnel ni d’accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d’actions.

Pouvoirs du Directoire en matière de rachat d’actions

L’Assemblée Générale délègue chaque année au Directoire le pouvoir de procéder, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du code de commerce, au règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et aux articles 241 -1 à 241-7 du Règlement Général de l’Autorité des Marchés Financiers, à des achats d’actions de la Société dans la limite de 10% du capital social.

Auto-détention

La Société a confié en 2005 la mise en œuvre d’un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l’AFEI approuvée par l’instruction de l’Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005, à la Société de bourse PORTZAMPARC.

Au 30 septembre 2011, la Société auto-détenait 191 775 actions LACROIX SA et 6 798 actions au titre du contrat de liquidité, soit un total d'auto-détention de 198 573 actions représentant 5.27 % du capital.

Prises de participation

Conformément à l'article L 233-6 du code de commerce, nous portons à votre connaissance les prises de participation, directe ou indirecte, effectuées par la Société et ses filiales au cours de l'exercice écoulé au sein de Sociétés ayant leur siège social en France.

Au cours de l'exercice, LACROIX ELECTRONICS a augmenté sa participation au sein de sa filiale LACROIX ELECTRONICS SOLUTIONS à hauteur de 2.4 millions d'euros (Branche Electronique).

Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du code de commerce, nous vous précisons que la proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés au 30 septembre 2011 est égale à zéro, la Société n'ayant pas mis en place de fonds communs de placement au bénéfice des salariés du Groupe.

4 – Principaux facteurs de risques auxquels la Société est confrontée

En application des dispositions de l'article L 225-100 al. 4 du code de commerce, nous vous indiquons les éléments suivants :

Risques stratégiques et opérationnels

La nature des risques stratégiques auxquels la Société est exposée n'est pas susceptible d'hypothéquer gravement la pérennité des activités du Groupe.

Par ailleurs, l'importance des programmes d'investissements industriels permet à la Société de disposer d'outils récents et sécurisés limitant les risques de défaillances majeures susceptibles de paralyser les activités de fabrication.

Cependant, une attention particulière est portée sur le maintien de la qualité de nos fabrications ayant à faire face à de fortes variations et accélération de la demande.

Enfin, dans l'Electronique, la diversité croissante des clients et secteurs limite le risque de chute brutale de l'activité.

Risques juridiques et comptables liés au financement de l'activité ou aux restructurations

Nous vous indiquons que, de par son organisation, le Groupe LACROIX est faiblement exposé aux risques de cette nature.

Risques financiers

Nous vous indiquons ci-dessous les différents degrés d'exposition du Groupe aux risques financiers.

Risque de change

En dehors de la branche Electronique, le Groupe n'est pas exposé aux risques de change.

En ce qui concerne cette branche, le risque de change concerne principalement les achats réalisés en USD et en PLN.

- Concernant les achats en USD, la Société dispose de contrats avec ses principaux clients permettant d'ajuster le prix de vente des produits en fonction de l'évolution de la parité EUR/USD. En conséquence, le risque de change est éteint sur cette partie. Concernant le solde, la Société recourt à des couvertures partielles de ses besoins pour couvrir un taux objectif fixé à chaque exercice budgétaire.
- Concernant les dépenses en PLN, il s'agit principalement des salaires des salariés polonais et de quelques achats locaux. La politique du Groupe consiste à réaliser des couvertures à terme sur la base des besoins prévisionnels.

De manière générale, le recours aux instruments financiers intervient dans le strict cadre des besoins nécessaires à l'activité, à l'exclusion de toute optique spéculative.

Risque de taux

La majorité des dettes du Groupe sont à taux variable.

Le Groupe met en place des instruments financiers pour limiter ce risque. A fin septembre 2011, la part des financements à taux variable couverte par des swaps représente plus de 100% du nominal.

Risque de liquidité

Sur l'ensemble des financements mis en place, aucun n'est assorti de covenant.

Pour rappel, dans le cadre de ses futurs investissements, y compris de croissance externe, le Groupe dispose d'une enveloppe de crédits confirmée pour un montant de 11 275 K€ à ce jour.

Risque de crédit

Chacune des trois branches d'activité du Groupe dispose d'un contrat d'assurance crédit propre, lui permettant de se couvrir sur ses clients potentiellement à risque.

La typologie des clients par secteur d'activité est la suivante :

Branches	Typologie des principaux clients
Signalisation	Administrations et entreprises significatives de travaux publics
Télégestion	Organismes publics et grands acteurs de gestion de l'eau
Electronique	Sociétés françaises et étrangères à dimension internationale

Risque sur le Capital

Le Groupe suit de près son capital en contrôlant l'évolution de son ratio d'endettement.

	Exercice 2011	Exercice 2010
Emprunts et dettes financières	30 579	23 361
Concours bancaires courants	11 113	11 632
Autres dettes financières nettes	(92)	(168)
Trésorerie et équivalents (note 8.10)	(9 315)	(12 896)
Endettement net	32 285	21 930
Capitaux propres	88 979	83 704
Ratio d'endettement	36.30%	26.20%

Classement des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le Groupe ne présente pas de tableau détaillé sur la hiérarchisation de la juste valeur de ses actifs et passifs financiers.

Selon les 3 niveaux définis par la norme IFRS 7 révisée, l'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données observables, dont la plus part sont externes au Groupe.

5 – Evènements postérieurs à la clôture

Nous portons à votre connaissance que la Société LACROIX SIGNALISATION a effectué, courant novembre 2011, une prise de participation au sein de la Société LACROIX TRAFFIC BELGIUM, SA basée à Namur en Belgique, dont elle a souscrit 100% du capital social (Branche Signalisation).

Aucun autre événement majeur postérieur à la clôture n'est à signaler tant pour la Société que pour ses filiales.

6 – Informations boursières

Evolution du cours de bourse durant l'exercice 2011

Le titre LACROIX SA est coté sur Euronext Paris, compartiment C.

Au cours de l'exercice 2011, 347 788 titres ont été échangés, soit une moyenne de 1 343 titres par séance, représentant un montant de capitaux de 6.6 millions d'euros pour un cours moyen de 19 euros.

Le cours de bourse de clôture du 30 septembre 2011 s'établit à 14.75 euros représentant une capitalisation boursière de 55.5 millions d'euros.

Achat par la Société de ses propres actions

Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 février 2011 au Directoire de procéder à des achats en bourse des actions de la Société, dans les conditions et limites définies par les articles L 225-209 et suivants du code de commerce et conformément à celles du règlement européen du 22 décembre 2003.

Les objectifs du programme de rachat sont identiques à l'exercice précédent :

- assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la chartre AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions,
- assurer la couverture de plans d'achat d'options à des salariés et des mandataires du Groupe.

L'autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois dans les conditions suivantes :

- le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées ne pourra excéder 178 000 titres.
- le prix d'achat maximal par action est fixé à 30 euros.
- le montant global affecté à ce programme est fixé à 5.3 millions d'euros.

Les actions seront rachetées par intervention sur le marché ou par voie d'acquisition de blocs de titres dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables. Les acquisitions par blocs de titres

pourraient atteindre l'intégralité du programme. Les acquisitions et cessions pourront intervenir en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

Le nombre d'actions détenues en exécution du programme ne pourra excéder 10% du capital social soit 376 656 actions.

Bilan des précédents programmes de rachat d'actions

Au titre des programmes autorisés par les Assemblées Générales du 12 février 2010 et du 15 février 2011, s'appliquant sur l'exercice clos le 30 septembre 2011, la Société n'a effectué aucune opération d'achat ou de vente de titres.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de liquidité détenu à 100% par LACROIX SA, 22 246 titres ont été acquis au prix moyen de 18.55 euros et 20 025 titres ont été cédés au prix moyen de 17.42 euros.

A la clôture de l'exercice, les actions détenues dans le cadre du programme de rachat étaient affectées aux objectifs suivants :

- couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du Groupe LACROIX : 111 441 titres
- remise ultérieure à l'échange ou paiement dans le cadre d'opération de croissance externe : 80 334 titres
- animation du cours par un prestataire : 6 798 titres

soit un total d'actions auto-détenues de 198 573 représentant 5.27% du capital, ayant une valeur comptable de 3 961 470 euros et une valeur de marché de 2 928 951 euros, sur la base du cours du 30 septembre 2011.

7 – Informations sociales

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 5 du code de commerce, nous vous communiquons les informations sociales liées à notre activité :

Effectif par branche et par collège au 30 septembre 2011

	Signalisation		Télégestion		Electronique		Holding		Ensemble Groupe	
	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2010
Cadres	135	132	73	67	258	200	3	3	469	399
Techniciens	125	129	31	28	358	300			514	457
Employés	195	184	21	21	139	94			355	299
Ouvriers	299	316	3	2	940	1 071			1 242	1 389
Total Effectifs salariés	754	761	128	118	1 695	1 665	3	3	2 580	2 544
Mise à disposition	143	128	1	1	122	34			266	163
Total Effectifs opérationnels	897	889	129	119	1 817	1 699	3	3	2 846	2 707

Ventilation de l'effectif par zone géographique

	Effectif Groupe		Total
	France	Hors France	
Cadres	361	108	469
Techniciens	229	285	514
Employés	232	123	355
Ouvriers	492	750	1 242
Total Effectifs salariés	1 314	1 266	2 580
Mise à disposition	208	58	266
Total Effectifs opérationnels	1 522	1 324	2 846

Ventilation de l'effectif par type de contrat.

L'effectif consolidé du Groupe au 30 septembre 2011 s'élevant à 2 580 personnes se répartit entre 2 516 contrats à durée indéterminée, 43 contrats à durée déterminée et 21 contrats en alternance.

Personnel externe

Compte tenu de la nature des activités du Groupe, certaines filiales font appel à la sous-traitance. Ainsi, l'emploi de personnel en intérim a représenté 8 024 457 euros en 2011, soit un équivalent temps plein de 236 personnes, représentant 9% de l'effectif permanent.

Travailleurs handicapés

Au cours de l'exercice 2011, le Groupe LACROIX a employé en France 20 personnes handicapées : 13 au sein de la branche Signalisation, 2 au sein de la branche Télégestion et 5 au sein de la branche Electronique.

Formation

En France, il a été consacré près de 11 000 heures à la formation pour un budget de près de 500 000 euros.

Organisation du temps de travail

En France, le Groupe applique une organisation du travail sur la base des 35 heures :

- soit sous la forme d'une modulation annuelle,
- soit sur une moyenne de 35 heures hebdomadaire,

Afin de répondre à sa croissance et à son développement, une Société de la branche Signalisation a généralisé le recours au travail en 2X8 / 3X8.

Evolution des charges liées au personnel

	Exercice 2011	Exercice 2010
Traitements et salaires	55 983	50 554
Charges sociales	20 117	18 464
Interessement et participation	1 996	2 131
Charges d'intérim	8 024	5 987
Charges de retraites	604	141
Paievements en actions	36	104
Charges liées au personnel	86 760	77 381

Relations professionnelles et accords collectifs

En France, trois conventions collectives différentes sont applicables, au sein du Groupe :

- Métallurgie
- Travaux publics
- Plasturgie

Les Sociétés du Groupe sont représentées par six Comités d'Entreprises.

Au cours de l'exercice écoulé, 87 réunions de Comité d'Entreprise et de Délégués du Personnel se sont tenues.

Sur l'exercice 2011, 28 accords ou avenants ont été conclus ou ont continué de s'appliquer.

Ces accords sont relatifs à la mise en place d'une mutuelle de santé, des accords ou avenants d'intéressement et de participation, ainsi que des accords de Négociation Annuelle Obligatoire.

Comité d'hygiène et de sécurité

Le Groupe est doté de six CHSCT qui ont tenus 24 réunions plénières durant l'exercice.

Les actions marquantes menées par certaines filiales ont été les suivantes :

- Suivi de l'analyse des risques
- Evaluation des risques sur les postes de travail
- Intensification des protections individuelles
- Renforcement des actions de formation et d'information à destination de l'ensemble du personnel ;
- Formations liées à la sécurité

Œuvres sociales

En 2011, le budget annuel des œuvres sociales alloué par le Groupe s'est élevé à un peu moins de 90 000 euros.

Ce budget finance essentiellement des offres de billetteries, chèques vacances, bons cadeaux alloués au personnel.

8 – Informations environnementales et engagement en faveur du développement durable

En application des dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 5, nous portons à votre connaissance les informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences environnementales de son activité, ainsi que ses engagements en faveur du développement durable.

Le Groupe LACROIX détermine chaque année les différentes politiques applicables à chacune de ses branches d'activité permettant la mise en conformité au regard de la réglementation et de la protection de l'environnement.

Branche Signalisation

Activité de fabrication de panneaux et de mobiliers urbains

Au cours de l'exercice écoulé, la Société LACROIX SIGNALISATION a poursuivi ses investigations sur certains **risques environnementaux** : eaux souterraines, pollution du sol, réduction des COV, substitution du CrVI.

Sur le site de Saint-Herblain, la station de traitement des effluents a été arrêtée : ainsi le traitement de surface ne génère plus aucun rejet dans le réseau des eaux usées de Nantes Métropole.

La certification environnementale **ISO14001** : 2004 va être étendue à la **conception des produits** en février 2012.

Une déclaration environnementale a été réalisée sur un des modèles les plus vendus de la gamme de signalisation de police : le panneau LX3 first® triangle 700. L'analyse de cycle de vie a été réalisée sur 10 indicateurs environnementaux (Changement climatique, Consommation d'énergie non renouvelable, Epuisement des ressources, Oxydation photochimique, etc ...).

La filiale LACROIX OCEAN INDIEN, basée sur l'île de la Réunion a obtenu le niveau 2 de la démarche 1.2.3 environnement et se prépare à la certification ISO14001 (niveau 3)

Par ailleurs, dans le respect de la réglementation, l'analyse du risque foudre a été menée sur le site de Saint-Herblain et la démarche va se poursuivre par une **étude technique** et l'installation des équipements de protection. Une **étude d'impact** a également été réalisée.

Une **étude pour confiner les eaux d'extinction incendie** du site de Saint-Herblain est aussi programmée. Mise en place de 2 piézomètres et surveillance des eaux souterraines.

Les campagnes de sensibilisation environnementale menées sur l'exercice 2011 concernaient les thématiques suivantes :

- nouvelle organisation de tri des déchets
- indicateur sur les rebuts métalliques
- nouvelle filière de recyclage des peintures en poudre
- arrêt de la station de traitement
- intervenir en cas de déversement / incendie

Enfin, les engagements pris en matière de développement durable ont été les suivants :

Sur la dimension environnementale :

- Politique d'impression
- Réduction de la consommation électrique de 7%
- Pistes d'éco-conception
- Substitution du Cr VI

Sur la dimension Sociale :

- Certification OHSAS 18001 par étapes

Activité de rotomoulage

Au cours de l'exercice écoulé, les actions menées par la Société SAAM, basée à Saint Eloy les Mines (63) ont été les suivantes :

- Installation de compteur de gaz sur les 3 machines de rotomoulage afin de pouvoir suivre leur consommation individuelle et mesure le résultat des optimisations des cycles de fabrication.
- Changement de 50% des tôles translucides de la toiture de l'atelier de moulage afin d'améliorer l'éclairage naturel
- Mise en production d'une gamme de produits qui permet d'utiliser 100% des déchets de polyéthylène produits.
- Remplacement du générateur d'air chaud de chauffage de l'atelier de moulage par un équipement neuf moins énergivore

Branche Télégestion

La Société LACROIX SOFREL, dont l'activité consiste en la conception et la commercialisation des produits qui gèrent et automatisent à distance des systèmes de gestion d'eau et d'air pour l'industrie, n'est pas concernée par la politique environnementale.

Branche Electronique

L'exercice 2010-2011 a été marqué par la préparation intensive de la certification ISO 14001 sur le site Tunisien. La branche Electronique vise ainsi dès janvier 2012 l'obtention de cette certification ISO14001 sur l'ensemble des 4 sites (France-Pologne- Allemagne-Tunisie).

Nous maintenons le cap dans le déploiement du Lean Manufacturing sur tous les sites pour réduire toutes les formes de gaspillage avec un focus particulier sur les rebuts et la revalorisation des déchets.

Nous avons continué les projets engagés l'an dernier pour la réduction du poids des emballages en utilisant des matériaux cartons et plastiques moins lourds.

En 2011, au-delà du respect de la réglementation sur chaque site, de nouveaux projets ont été concrétisés pour réduire notre impact sur l'environnement. En particulier, nous avons engagé une réflexion sur la diminution de notre empreinte carbone :

- Lancement du projet "paperless" : Remplacement progressif de la documentation papier diffusée dans nos usines par la consultation des dossiers sur des écrans déployés sur les postes de travail. La réduction de la consommation de papier est ainsi associée à l'amélioration de la fiabilité des données. Nous avons prévu un déploiement progressif sur tous nos sites sur une période de 3 ans.

- Réduction de la consommation énergétique (électricité) en France par la mise en place d'un réseau d'eau glacé commun à toutes nos étuves qui a permis de réduire le nombre de compresseurs nécessaires. Cette solution de refroidissement est particulièrement intéressante pour optimiser nos consommations d'énergie dans un contexte de forte augmentation des introductions de nouveaux produits avec process complexes.

- Changement des habitudes pour limiter les impressions inutiles de documents et changement des matériels par des photocopieurs récents pour diminuer les consommations d'encre et optimiser les impressions.

- Promotion du covoiturage par la mise en place d'une organisation interne avec affichages des offres et des demandes

9 – Informations concernant les mandataires sociaux

Situation des mandats des membres du Conseil de surveillance

Aucun mandat de membre du Conseil de surveillance n'arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale.

En application des dispositions de la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des Conseils, nous vous proposons de nommer en qualité de nouveau membre, Madame Marie-Reine BEDOUIN, pour une période de trois exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au cours de l'année 2014.

Rémunération et avantages reçus par les mandataires sociaux

Conformément à l'article L 225-102-1 du code de commerce, nous vous communiquons le montant de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice clos le 30 septembre 2011, aux mandataires sociaux, par la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du code de commerce.

Directoire

Selon les recommandations AFEP / MEDEF, les rémunérations versées aux membres du Directoire au cours de l'exercice ont été les suivantes :

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social :

	Exercice 2011	Exercice 2010
Yves KROTOFF Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	241 173	241 377
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
Jacques GABOURY Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	182 787	155 949
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
Pascal ROUCHET Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	176 788	172 047
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
Vincent BEDOUIN Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	172 917	161 501
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
Nicolas BEDOUIN Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	73 830	71 936
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Yves KROTOFF Président du directoire	Exercice 2011		Exercice 2010	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	130 000	130 000	130 000	130 000
Rémunération variable	100 000	100 000	100 000	80 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	11 173	11 173	11 377	11 377
Total	241 173	241 173	241 377	221 377
Jacques GABOURY Membre du directoire			dus	versés
Rémunération fixe	112 120	111 864	110 561	110 543
Rémunération variable	65 000	40 000	40 000	15 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	5 667	5 636	5 388	5 388
Total	182 787	157 500	155 949	130 931
Pascal ROUCHET Membre du directoire			dus	versés
Rémunération fixe	141 741	141 741	138 500	138 500
Rémunération variable	31 500	31 500	30 000	35 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	3 547	3 547	3 547	3 547
Total	176 788	176 788	172 047	177 047
Vincent BEDOUIN Membre du directoire			dus	versés
Rémunération fixe	98 400	119 500	97 750	113 050
Rémunération variable	70 000	60 000	60 000	
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	4 517	4 517	3 751	3 658
Total	172 917	184 017	161 501	116 708
Nicolas BEDOUIN Membre du directoire			dus	versés
Rémunération fixe	59 700	72 700	54 806	62 808
Rémunération variable	12 000	10 000	15 000	3 500
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	2 130	2 130	2 130	2 130
Total	73 830	84 830	71 936	68 438

L'information relative aux montants dus fait référence aux montants provisionnés au titre de l'exercice à la différence des montants versés qui indiquent la part variable octroyée au titre de l'exercice précédent.

Jetons de présence

Les membres du Directoire n'ont pas perçu de jetons de présence au cours de l'exercice.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée aux membres du Directoire au cours de l'exercice écoulé.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice

Il n'a pas été levé d'options de souscription ou d'achat au cours de l'exercice par les dirigeants mandataires sociaux.

Actions de performance attribuées et disponibles

La Société n'a pas attribué d'actions de performance au cours de l'exercice écoulé, ainsi qu'au cours des exercices précédents.

Informations sur les rémunérations versées aux membres du Directoire de la Société (article L 225-102-1 du Code de commerce).

Informations données en euros

Nom	Mandat	Fonction	Rémunération Fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Retraite supplémentaire et autres avantages	Total
Yves KROTOFF	Président du Directoire	Président	130 000	100 000	11 173	35 317	276 490
Jacques GABOURY	Membre du Directoire	Directeur activité Télégestion	111 864	40 000	5 636	27 905	185 405
Pascal ROUCHET	Membre du Directoire	Directeur activité Signalisation	141 741	31 500	3 547	33 986	210 774
Vincent BEDOUIN	Membre du Directoire	Directeur activité Electronique	119 500	60 000	4 517	19 934	203 951
Nicolas BEDOUIN	Membre du Directoire	Directeur financier	72 700	10 000	2 130	1 188	86 018

Nous vous précisons que la Société a pris un engagement au bénéfice du Président du Directoire. Il s'agit du versement d'une indemnité, en cas de non renouvellement ou de révocation de Monsieur Yves KROTOFF de son mandat de Président du Directoire. Cette indemnité est fixée à un montant correspondant à la rémunération brute totale (fixe et variable) perçue par Monsieur KROTOFF au cours des dix-huit derniers mois de l'exercice de son mandat.

Conseil de surveillance

Informations données en euros

Nom	Mandat	Fonction	Rémunération Fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Retraite supplémentaire et autres avantages	Jetons de présence	Total
Jean-Paul BEDOUIN	Président du conseil de surveillance	Président	104 000		9 540		5 000	118 540
Pierre TIERS	Membre du conseil de surveillance	Membre ad hoc					5 000	5 000
Pascal JANOT	Membre du conseil de surveillance	Membre ad hoc					5 000	5 000
Hugues MEILI	Membre du conseil de surveillance	Membre ad hoc					5 000	5 000

Nous vous précisons qu'aucun membre du Conseil de surveillance n'est attributaire de stock-options.

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, nous vous présentons ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société.

Directoire

Nom	Mandat	Société
Yves KROTOFF	Président du Directoire Président Président Gérant Gérant Gérant	LACROIX SA SAS LACROIX ELECTRONICS SAS LACROIX SOFREL SCI LTI SUD EST SARL LACROIX IV LACROIX ELECTRONICS TUNISIE
Pascal ROUCHET	Membre du Directoire Président Président Président Président Président Président Président Président Président Président Président Président Président Gérant Gérant Administrateur unique	LACROIX SA SAS LACROIX SIGNALISATION SAS LACROIX OCEAN INDIEN SAS LACROIX TRAFIC SAS SAAM SAS KANGOUROU IDF SAS KANGOUROU Nord Pas de Calais SAS KANGOUROU AQUITAINE SAS KANGOUROU PACA SAS KANGOUROU OUEST SAS KANGOUROU EST SAS KANGOUROU RHONE ALPES SAS KANGOUROU SUD OUEST SAS KANGOUROU NORMANDIE SARL LACROIX CITY SARL LACROIX III NORTE INDUSTRIAL (Espagne)
Jacques GABOURY	Membre du Directoire Directeur Général	LACROIX SA SAS LACROIX SOFREL
Vincent BEDOUIN	Membre du Directoire Directeur Général Président Gérant	LACROIX SA SAS LACROIX ELECTRONICS SAS LACROIX ELECTRONICS SOLUTIONS LACROIX ELECTRONICS GmbH (Allemagne)
Nicolas BEDOUIN	Membre du Directoire	LACROIX SA

Conseil de surveillance

Jean-Paul BEDOUIN	Président du Conseil de surveillance Président Gérant	LACROIX SA SAS VINILA INVESTISSEMENTS SCI EMERAUDE DEVELOPPEMENT
Pierre TIERS	-Membre du Conseil de surveillance -Membre du Directoire -Représentant permanent Personne morale Gérant de la SCI VILLA CAMUS -Représentant permanent Personne morale administrateur de la société -Représentant permanent Personne morale administrateur de la société - Représentant permanent Personne morale administrateur de la société - Représentant permanent Personne morale administrateur de l'association	LACROIX SA CM CIC CAPITAL FINANCE CM CIC INVESTISSEMENT EFSA CM CIC SECURITIES CM CIC INVESTISSEMENT POITOU CHARENTE EXPANSION SAS CM CIC INVESTISSEMENT Pays de Loire Développement SAS CM CIC INVESTISSEMENT NAPF
Pascal JANOT	Membre du Conseil de surveillance Président	LACROIX SA SYSTOVI SAS
Hugues MEILI	Membre du Conseil de surveillance	LACROIX SA

10 – Mandats des Commissaires aux comptes

Aucun mandat de Commissaires aux comptes n'arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale.

11 – Affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	5 969 685 euros
A la Réserve Légale	298 484 euros
Solde	----- 5 671 201 euros
Auquel s'ajoute	
Le Report à Nouveau antérieur	579 717 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	6 250 918 euros
A titre de dividendes aux actionnaires Soit 0.50 euros par action	1 883 280 euros
Le solde	4 367 638 euros

Pour un montant de 4 millions d'euros au compte "Autres Réserves" qui s'élève ainsi à la somme de 24 000 000 euros et pour un montant de 367 638 euros au compte "Report à Nouveau" qui s'élève ainsi à la somme de 367 638 euros. Etant entendu que ce montant sera majoré de la fraction des dividendes correspondant aux actions détenues par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres.

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts peuvent opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 21 %. Les conditions d'exercice et limites de cette option leur sont exposés.

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le paiement des dividendes sera effectué le 13 avril 2012.

Il résulte de cette affectation un montant de capitaux propres s'élevant à la somme de 54 685 408 euros, avant fraction du dividende des actions propres détenues par la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende net par action	Dividende global *
2007 - 2008	3 766 560	0.60	2 259 936
2008 - 2009	3 766 560	0.30	1 129 968
2009 - 2010	3 766 560	0.55	2 071 608

*Montant incluant le dividende des actions propres détenues par la Société.

12 – Jetons de présence

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 18 mars 2009 a fixé à 20 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de surveillance pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs jusqu'à une nouvelle décision de l'Assemblée.

Nous vous proposons de ne pas modifier le montant alloué au titre des jetons de présence.

13 – Informations relatives aux opérations sur titre

Conformément à l'article L 621-18-2 du code monétaire et financier et au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons qu'aucune opération réalisée par les mandataires sociaux de LACROIX SA sur le titre de la Société n'a été portée à notre connaissance au titre de l'exercice.

Le Directoire

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	2006 / 2007	2007 / 2008	2008 / 2009	2009 / 2010	2010 / 2011
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	12 500 000	12 500 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
- Nombre des actions ordinaires existantes	1 255 520	3 766 560	3 766 560	3 766 560	3 766 560
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)					
- Nombre maximal d'actions futures à créer					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	1 217 704	1 211 498	1 080 121	1 149 740	1 116 049
- Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 397 588	5 447 858	3 121 646	3 015 886	2 989 523
- Impôts sur les bénéfices	134 509	99 549	-1 120 677	-2 566 737	-2 449 157
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	5 000	10 000			
- Résultat après impôts , participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 241 388	5 216 274	633 577	5 041 649	5 969 685
- Résultat distribué (1)	2 887 696	2 259 936	1 129 968	2 071 608*	1 883 280
RESULTATS PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés , mais avant dotations aux amortissements et provisions	2.71	1.45	0.83	0.80	1.44
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2.58	1.38	0.17	1.34	1.58
- Dividende attribué à chaque action	2.30	0.60	0.30	0.55	0.50*
PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	2	2	2	3
- Montant de la masse salariale de l'exercice	328 008	367 879	396 238	404 757	382 221
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales....)	238 088	202 120	174 778	198 148	193 088

* Projet d'affectation de résultat pour l'exercice 2010/2011

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EXERCICE 2010 - 2011

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance présente ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Observations sur le rapport du Directoire

Au cours de l'exercice, votre Directoire nous a régulièrement tenus informés de la marche des affaires sociales et de ses principales décisions de gestion.

Le rapport du Directoire nous apparaît comme une information suffisamment complète et fidèle de l'activité de la Société et des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation à formuler sur les termes de ce rapport.

Les comptes de l'exercice

Les états financiers détaillés de l'exercice écoulé nous ont été transmis dans les délais réglementaires et nous avons pu obtenir auprès de la Société toutes les informations nécessaires.

Après exercice de notre mission de vérification et de contrôle, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le bilan, le compte de résultat et l'annexe, lesquels font apparaître un total de bilan de 89 365 571 euros et un résultat net de 5 969 685 euros.

De même, la vérification et le contrôle des comptes consolidés, faisant apparaître un résultat net consolidé de 8 553.9 K€, dont part du Groupe 8 416.9 K€, n'a soulevé aucune remarque particulière.

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Le Conseil de surveillance a pris connaissance du projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et en approuve les termes.

Le Conseil de surveillance

RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR L'ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de soumettre à votre approbation un projet d'augmentation du capital de notre Société réservée aux salariés, en application de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Directoire en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;

- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une Société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;

- le rapport de gestion du Directoire pour le dernier exercice clos fait ressortir une participation des salariés inférieure au seuil légal au 30 septembre 2011 ;

- l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires s'est réunie avec un ordre du jour similaire le 18 mars 2009, il y a près de trois ans.

En conséquence, votre Directoire vous présente un projet d'augmentation de capital d'un montant maximum de 1% du capital, à libérer en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, avec suppression de votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) dans les conditions prévues aux articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-1 du Code de commerce, de déléguer à votre Directoire tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des actions nouvelles, et plus précisément pour :

1. Réaliser après la mise en place du PEE conformément aux dispositions des articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail qui devra intervenir dans le délai maximum de six mois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la présente décision, l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires sera supprimé.

2. Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée.

3. Fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail.

Ainsi, le prix de souscription des actions devra être déterminé conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise. À défaut de pouvoir appliquer ces méthodes, le prix de souscription sera déterminé en divisant par le nombre d'actions existantes le montant de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent. Ce prix doit être déterminé à chaque exercice sous le contrôle du Commissaire aux Comptes.

4. Dans la limite du montant maximum de 1% du capital, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles.

5. Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ; recueillir les souscriptions.

6. Fixer, dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur.

7. Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances ; le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation.

8. Déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.

9. Constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites.

10. Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

11. D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'augmentation de capital étant réservée au profit des personnes ayant la qualité de salariés de la Société adhérents à un PEE, le droit préférentiel de souscription des actionnaires devra être supprimé conformément à l'article L. 225-138 I alinéa 2 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 225-138-1 dudit code.

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription vous sera communiqué.

Nous vous précisons toutefois que nous ne sommes pas en mesure de déterminer, conformément à l'article R. 225-115 du Code de commerce, les incidences théoriques de l'utilisation par le Directoire de la délégation qui lui serait ainsi consentie par l'Assemblée Générale, sur l'évolution de la quote-part des actionnaires dans les capitaux propres à la clôture du dernier exercice, dans la mesure où le prix d'émission des actions qui seraient ainsi émises ne sera pas connu à la date de notre Assemblée Générale.

C'est la raison pour laquelle, si vous adoptez cette proposition, et par application de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, le Directoire devra établir, au moment où il fera usage de la délégation de pouvoirs qui pourrait lui être accordée par votre Assemblée Générale en vue de réaliser l'augmentation de capital, un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée. Ce rapport devra comporter en outre les informations mentionnées à l'article R. 225-115 du Code de commerce sur renvoi de l'article R. 225-116 modifié.

Les Commissaires aux Comptes établiront également un rapport complémentaire.

La marche des affaires sociales pendant l'exercice écoulé vous a été exposée dans le rapport de gestion du Directoire au titre des Informations Sociales, nous vous invitons donc à vous y reporter.

Ce projet de résolution vous est toutefois présenté uniquement pour se conformer aux dispositions légales et nous vous précisons que votre Directoire a désapprouvé ce projet. En conséquence, nous vous invitons à voter contre cette résolution.

Le Directoire

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR L'ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

Conformément à la loi et aux statuts, le Directoire de la Société va soumettre à l'approbation des actionnaires un projet d'augmentation du capital de notre Société réservée aux salariés, en application de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.

Lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes vous a été faite.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de commerce, nous vous informons que nous n'avons pas d'observation à formuler sur ce projet ;

Le Conseil de surveillance a pris connaissance du projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire et en approuve les termes.

Le Conseil de surveillance

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL SUR LE CONTROLE INTERNE

En application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de surveillance au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011,
- des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe.

Le présent rapport est établi pour l'ensemble du Groupe LACROIX ; son élaboration prend donc en considération les filiales et les participations du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation, en particulier pour l'exposé des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

I – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La partie consacrée au gouvernement d'entreprise couvre les domaines relatifs à la composition des organes de direction, au code de gouvernance d'entreprise, aux modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, à la composition et au fonctionnement du Conseil de surveillance, aux limitations apportées au pouvoir du Directoire et aux règles déterminant les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

ORGANISATION DU GOUVERNEMENT DU GROUPE

La gestion de la Société LACROIX SA repose sur la distinction prévue par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce entre les fonctions de direction, dévolues au Directoire, et le contrôle de cette direction, assumé par le Conseil de surveillance.

LE DIRECTOIRE

Le Directoire est actuellement composé de cinq membres : le Président, le Directeur Financier et les Responsables opérationnels de chacune des trois branches d'activités.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires. Pour rappel, les dispositions statutaires de la Société prévoient en leur article 15, à titre de mesures internes non opposables aux tiers, une autorisation préalable par le Conseil de Surveillance pour la conclusion de certaines opérations engageant le Groupe, et notamment en matière de :

- Définition de la stratégie et du plan pluriannuel, et de la politique de financement,
- Approbation des budgets d'exploitation, d'investissement et de trésorerie.
- Définition des seuils d'autorisations d'investissements hors budget ou de prises de participation.
- Contrat avec des tiers portant sur un volume d'activité de 10 % du chiffre d'affaires annuel budgétisé.
- Décisions relatives aux cadres supérieurs de la Société.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

COMPOSITION

Au 30 septembre 2011, le Conseil de Surveillance était composé des membres suivants :

- Monsieur Jean-Paul BEDOUIN, Président.
- Monsieur Hugues MEILI.
- Monsieur Pascal JANOT.
- Monsieur Pierre TIERS.

La durée des mandats des membres du Conseil de surveillance est de trois ans. L'ensemble des mandats arriveront en renouvellement lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos au 30 septembre 2012.

Cette composition du Conseil permet à la Société de bénéficier des compétences de trois administrateurs indépendants possédant chacun de domaines d'expertises complémentaires.

Par ailleurs, et conformément à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, nous vous informons qu'un nouveau membre du Conseil de Surveillance sera proposé lors de la prochaine assemblée générale.

En cas d'approbation de cette proposition, la répartition homme / femme au sein du Conseil de Surveillance serait de 80% / 20%.

AUTRES MANDATS EXERCES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le rapport de gestion du Directoire mentionne les fonctions exercées par les membres du Conseil dans d'autres sociétés que celles appartenant au Groupe.

INVITES AU CONSEIL

Le Conseil de surveillance invite à ses réunions de façon permanente le Président du Directoire et en fonction des thèmes abordés, d'autres membres du Directoire et les Commissaires aux comptes.

FREQUENCE DES REUNIONS

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil de Surveillance s'est réuni à 9 reprises, et le quorum pour chacune de ces réunions a été largement atteint.

CONVOCATION DES MEMBRES

La convocation des membres du Conseil de Surveillance s'est effectuée verbalement. Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, aux réunions se prononçant sur les comptes semestriels et annuels, conformément aux dispositions de l'article L. 225-238 du Code de commerce.

INFORMATIONS DES MEMBRES

Les membres du Conseil ont reçu dans les délais utiles à leur examen, l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

En particulier, le Directoire a fourni au Conseil quatre rapports trimestriels au cours de l'exercice 2010-2011.

En dehors des séances du Conseil, les membres sont informés de tout événement significatif de la vie du Groupe et reçoivent à titre informatif, les principaux communiqués de presse de la société.

DECISIONS ADOPTEES

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil a consacré :

- deux réunions à vérifier et contrôler les comptes annuels et semestriels qui avaient été arrêtés par le Directoire.
- Une réunion à examiner les comptes annuels rectificatifs suite à la prise en compte de l'amende prononcée par l'Autorité de la concurrence le 22 décembre 2010
- Quatre réunions à l'examen des rapports trimestriels
- Deux réunions portant sur divers sujets dont notamment les conventions règlementées et les rémunérations.

Outre l'autorisation de certaines opérations en application des dispositions légales et statutaires, le Conseil a également travaillé sur diverses questions d'ordre stratégique concernant l'évolution des différentes activités du Groupe.

COMITES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La Société n'a pas mis en place de Comité d'audit, ni de Comité de rémunération. Ces sujets ne font pas l'objet de réunion spécifique avec des Comités spécialisés mais sont directement discutés au sein du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, un membre du Conseil de Surveillance indépendant et disposant de compétences financières avérées a participé à la réunion de synthèse des travaux des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations des mandataires sociaux sont précisées dans le rapport de gestion. La Société applique les recommandations de l'AFEP/MEDEF hormis la recommandation relative à la cessation du contrat de travail lorsqu'un dirigeant devient mandataire social.

Nous vous rappelons par ailleurs que la Société a pris un engagement au bénéfice du Président du Directoire. Cette disposition est détaillée au tableau 6 des informations concernant les mandataires sociaux.

Enfin, nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 18 mars 2009 a, jusqu'à nouvelle délibération, alloué aux membres du Conseil de surveillance, en rémunération de leur activité, et à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle de 20 000 €.

PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont décrites aux articles 22 et 23 de nos statuts.

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OPA

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA sont communiqués dans le rapport de gestion au paragraphe 4.

II – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place dans le Groupe s'appuie sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence publié par l'AMF et applicables aux VaMPs (Valeurs Moyennes et Petites des marchés financiers).

OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE

Notre Société a mis en place une organisation du contrôle interne, en vue d'assurer l'optimisation du contrôle à l'intérieur du Groupe, en veillant notamment à ce qu'il n'existe pas d'éléments matériels de nature à remettre en cause la fiabilité des comptes sociaux et consolidés présentés aux actionnaires.

Cette organisation vise à s'assurer :

- de la fiabilité des informations financières,
- de la prévention et de la maîtrise des risques concernant l'activité,
- de la sauvegarde et de la protection des actifs,
- de la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Toutefois, même si le dispositif de contrôle interne contribue à la prévention et à la maîtrise des risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que des risques d'erreurs et de fraudes, il ne peut cependant fournir une garantie absolue, comme tout système de contrôle, que ceux-ci sont totalement éliminés.

ENVIRONNEMENT DU CONTROLE INTERNE

Depuis plusieurs années, le Groupe s'appuie sur une Charte dont l'objectif est de rappeler les valeurs et principes de comportements attendus par le Groupe, notamment en termes de respect des lois et règlements.

ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE

L'organisation générale du contrôle interne repose sur les organes et les instruments suivants :

- **Un contrôle budgétaire** assuré par des contrôleurs de gestion au niveau de chacune des filiales réalisé sous la responsabilité du directeur financier. Il permet un suivi mensuel des engagements budgétaires par filiale, par activité et cumulés, à travers un « reporting » remis au Directoire chaque mois. Ce reporting contient également des éléments non financiers et prospectifs permettant un meilleur pilotage des filiales.
- **Un service comptable** décentralisé, avec un responsable comptable dans les principales filiales, garant de la fiabilité de l'information financière et relais de la direction financière au sein de la filiale. Chacun est notamment responsable de la bonne application des procédures groupe. Les déclarations fiscales des filiales françaises du Groupe sont établies ou contrôlées par la direction comptable du Groupe. Ces déclarations font par ailleurs régulièrement l'objet d'une revue par des conseils externes.
- **Un « reporting » trésorerie** centralisé au siège, permettant un suivi hebdomadaire des flux de trésorerie et de la situation d'endettement des filiales et du Groupe. Ces situations de trésorerie et d'endettement sont transmises au Directoire de façon bimensuelle.
- **Le statut juridique** des principales filiales, sociétés constituées en société par actions simplifiées, permettant un contrôle du Président de ces sociétés par un comité de direction pour la conclusion de certaines opérations engageant le Groupe. Sont notamment soumises à autorisation préalable du comité de direction les opérations suivantes :
 - constitution de sûretés, de cautions, avals et garanties,
 - cession ou prise de participations,
 - approbation des budgets d'exploitation, d'investissements et de trésorerie,
 - définition de la stratégie et du plan pluriannuel, de la politique de financement et leurs modifications éventuelles.
- **Un service centralisé de suivi des opérations juridiques** (contrats, secrétariat juridique, gestion des litiges, opérations de restructuration interne et de croissance externe), s'appuyant ponctuellement sur des consultations de conseils externes.

- **Un service consolidation** centralisé au siège, afin de garantir la cohérence des retraitements de consolidation, et leur conformité aux règles et procédures du Groupe. Les reportings mensuels sont rapprochés des comptes consolidés établis et publiés aux 31 mars et 30 septembre.

MISE EN OEUVRE DU CONTROLE INTERNE

Le service audit interne créé en 2005 a pour mission l'évaluation, l'amélioration et la formalisation, le cas échéant, des procédures en place et par là même, la fiabilité et la rapidité du processus d'élaboration des informations financières.

Des missions sont régulièrement réalisées dans les différentes filiales afin de s'assurer de la correcte application des procédures définies. Suite à ces missions, des recommandations sont émises et donnent lieu à la mise en place de nouvelles procédures pour garantir l'amélioration permanente de l'information comptable et financière, et la bonne maîtrise de nos différents risques.

Par ailleurs, la Société prend en compte les interventions des commissaires aux comptes qui, dans le cadre de leurs travaux, évaluent ces procédures de contrôle interne.

➤ **Principales actions sur l'exercice 2011**

Sur l'exercice, les éléments suivants ont notamment été réalisés :

- Gestion des profils utilisateurs dans la Branche Signalisation. Initié en 2009 avec l'assistance d'un cabinet externe, ce travail permet notamment d'intégrer dans le système d'information une correcte séparation des tâches, ou de mettre en place les contrôles compensatoires nécessaires à la sécurisation des opérations quotidiennes.
- Documentation sur nos prix de transferts dans la branche Signalisation
- Poursuite du contrôle du respect des engagements pris auprès de l'Autorité de la concurrence.

➤ **Axes de travail 2011-2012**

Chaque année, l'objectif du contrôle interne est de veiller à la bonne adaptation ou à l'actualisation de nos systèmes de contrôle et de pilotage des risques identifiés par métiers. Au-delà de cette évolution continue fonction de nos activités, de leurs environnements, et/ou de la réglementation, des axes de travail spécifiques ont été définis pour l'exercice 2011-2012. Ils concerneront notamment :

- Poursuite de l'évaluation et de la mise à niveau le cas échéant de notre documentation des prix de transfert inter-sociétés.
- Audit et amélioration si besoin de nos procédures de réponses aux appels d'offres internationaux dans le cadre du développement des activités export de la branche Signalisation
- Réexamen du périmètre de couverture de nos contrats logistiques sur la Branche Electronique

Suite à une dégradation de notre besoin en fonds de roulement, une attention particulière sera également portée à l'ensemble des processus s'y rapportant afin d'améliorer sensiblement les postes correspondants.

Ce rapport a été rédigé en collaboration avec l'audit interne. Son contenu a été revu et commenté avec le Président du Directoire et approuvé à l'occasion de la réunion du Conseil de surveillance du 16 décembre 2011.

Nous vous précisons que conformément à l'article L. 225-235 du Code de commerce, tel que modifié par la loi n° 2003-706 du 1^{er} août dite « loi de sécurité financière », nos Commissaires aux Comptes vous présenteront, dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur le présent rapport.

Le Président du Conseil de surveillance

RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE
sur les opérations réalisées en vertu des dispositions
des articles L 225-177 à L 225-186 du Code de Commerce
Exercice clos le 30 septembre 2011

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options d'achat d'actions.

Nous vous rendons compte ci-après du nombre, des dates d'échéance et du prix des options d'achat d'actions qui ont été consenties par la Société à chacun des mandataires sociaux et des salariés de la Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Plan LACROIX SA 2002

Bénéficiaires	Qualité	Nombre d'options d'achat	Prix d'attribution	Date de levée d'option	Date d'échéance
Yves KROTOFF	Mandataire	3 078	21.12	30/11/2009	30/11/2015
Thomas LESORT	Salarié	7 500	21.12	30/11/2009	30/11/2015
Claude BOURGET	Salarié	7 500	21.12	30/11/2009	30/11/2015

Plan LACROIX SA 2006

Bénéficiaires	Qualité	Nombre d'options d'achat	Prix d'attribution	Date de levée d'option	Date d'échéance
Pascal CONTE	Salarié	3 750	21.09	02/10/2010	02/10/2016
Dominique CHANTEAU	Salarié	7 500	21.09	02/10/2010	02/10/2016
Luc FEVRIER	Salarié	3 000	21.09	02/10/2010	02/10/2016
C FLOURY	Salarié	3 000	21.09	02/10/2010	02/10/2016
Jean Luc POISSONNEAU	Salarié	3 000	21.09	02/10/2010	02/10/2016
Sylvain LE PENNEC	Salarié	3 000	21.09	02/10/2010	02/10/2016
William NARET	Salarié	3 000	21.09	02/10/2010	02/10/2016
Bertrand SENEÉ	Salarié	3 000	20.70	11/12/2010	11/12/2016
Laurent GOUTAIN	Salarié	3 000	20.70	11/12/2010	11/12/2016
Daniel DEBARGES	Salarié	3 000	20.70	11/12/2010	11/12/2016
Landry CHIRON	Salarié	3 000	20.70	11/12/2010	11/12/2016
Michel LE VIGOUROUX	Salarié	3 000	20.70	11/12/2010	11/12/2016
Serge GARIZIO	Salarié	3 000	20.70	11/12/2010	11/12/2016
Fabien AUBRIO	Salarié	3 000	22.73	14/02/2012	14/02/2018
PIORKO	Salarié	3 000	22.73	14/02/2012	14/02/2018
Pascal ROUCHET	Mandataire	12 000	17.01	16/10/2012	16/10/2018
Patrick FABRE	Salarié	6 000	17.01	16/10/2012	16/10/2018
Hubert de FONTENAY	Salarié	3 000	17.01	16/10/2012	16/10/2018

Nous vous informons qu'aucune option d'achat d'action n'a été levée au cours de l'exercice écoulé.

Le Directoire